

77

Commission permanente Séance du 21 novembre 2022



Rapporteur : M. DÉNÈS

47299

33 - Insertion

Contrat de ville Rennes Métropole - Troisième tranche 2022

Le lundi 21 novembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTIN (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la/les délibération/s de la Commission permanente en dates des 25 avril et 26 septembre 2022

année relative/s au contrat de ville de Rennes Métropole ;

Expose :

Pour le contrat de ville de Rennes Métropole 2015-2023, trois appels à projets sont proposés aux associations, avec 3 comités des financeurs en mars, juin et octobre, afin de pouvoir soutenir l'émergence de projets sur les quartiers au fil de l'eau. Le troisième comité des financeurs s'est réuni le 13 octobre 2022 et a étudié 23 projets.

Pour le Département, il est proposé pour cette deuxième tranche de soutenir 5 projets sur les 5 quartiers prioritaires pour un montant global de 15 575 €.

Clôteaux Champs Manceaux

- **"Le Mola"** porté par Trocabi pour 2 000 €, espace pour tisser des liens, échanger, participer à des ateliers couture mais pas que autour de la thématique du textile (convivialité, emploi, réemploi).

Maurepas

- **"Plus de nature dans mon quartier"** porté par la LPO pour 2 500 €, programme de mobilisation citoyenne à destination des scolaires, des habitants et des acteurs du quartier, pour mieux connaître et protéger la biodiversité de proximité ;

- **"Etal convivial"** porté par le Secours Catholique pour 4 000 €, marché bimensuel permettant aux personnes en difficulté d'acheter des fruits et légumes frais à moindre coût.

Villejean

- **"Le four à pain de Villejean"** porté par les fours à mie pour 2 000 €, pour des événements et des ateliers mensuels à destination des adultes et des enfants.

Transquartiers

- **"Les tiers lieux de territoire à l'échelle de 3 quartiers populaires"** porté par la Coop de Maurepas pour 5 075 €, pour financer une recherche-action sur les 3 projets d'ESS Cargo&Cie, la Cohue et le P'tit Blosneur.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 15 575 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2022

ID : CP20220861

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation